

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
D_2023_6_3

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt trois, le mardi 20 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame AUPY Jocelyne, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LAMACHE Christophe, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CHAMBRE Damien, Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine, Monsieur LEDIRAISSON Guillaume

Secrétaire de Séance : Madame Madeleine KERJEAN

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente au titre du CNSA pour l'aide à l'animation pour la Résidence Séniors

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable de solliciter le CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) pour l'octroi d'une subvention pour l'aide à l'animation dans le cadre de la Résidence Séniors.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de demander à Monsieur le Président du CNSA une subvention pour l'aide à l'animation dans le cadre de la Résidence Séniors et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 20/06/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot